

## **CONSEIL D'ÉDUCATION DU DISTRICT SCOLAIRE 3**

*7e Réunion régulière*

*4.2 Compte rendu du Forum du Ministre. Monsieur Picard nous informe qu'un rapport sera publié et nous sera remis sous peu.*

*4.3 En réponse à la demande des dirigeants de l'AEFNB, Monsieur Picard fut mandaté lors de*

## **8. Projets en immobilisation 2002-2003**

*Monsieur Picard passe en revue le budget capital pour l'année 2002-2003 tel qu'annoncé le 11 décembre dernier. Une somme totalisant 4,431,000\$ a été votée afin de rencontrer les besoins en immobilisation au District 3. Des comités de planification pour les écoles d'Edmundston, St-Basile et Notre-Dame seront bientôt mis sur pieds.*

## **9. Procédure des assemblées délibérantes**

*Monsieur Couturier nous présente la procédure qu'il suggère pour un meilleur fonctionnement de nos assemblées. Basée sur le code Morin, son approche cherche à simplifier le processus de délibération. Il nous demande de le contacter si quelqu'un veut apporter des changements à sa procédure. Son objectif est de s'assurer que chacun se sente à l'aise de donner son opinion dans le plus grand respect des autres et que tous aient la chance de parler.*

## **10. Info-Budget**

*Monsieur Guérette nous présente un exemple d'un budget d'une école et de ses diverses composantes. Il présente des explications de chacun de ces postes budgétaires et répond aux questions des membres du Conseil.*

## **11. Plan éducatif du District**

*Madame Reinelde Thériault nous présente la 2<sup>e</sup> cible « L'environnement scolaire ». Elle nous spécifie où des changements se sont avérés nécessaires dans le plan et où le cheminement progresse tel que prévu.*

## **12. Étude de l'ébauche de la politique sur le transport scolaire**

*Monsieur Couturier suggère que le Conseil d'éducation prenne l'ébauche de la politique sur le transport, en discute, consulte les CPAÉ des écoles pour y recueillir des opinions et que par la suite, nous soyons en mesure de voter une politique qui entrerait en vigueur à compter de septembre prochain.*

*Monsieur Picard nous brosse un tableau des diverses considérations à respecter dans l'élaboration d'une politique sur le transport scolaire. Il est important de se rappeler que le transport scolaire est un service de transport en commun et non un système de taxi. Les attentes sont incalculables et les contraintes considérables auprès du service. Notre première priorité est de fournir aux élèves et aux parents un service à la fois sécuritaire et efficace et pour y arriver nous devons y placer des contrôles. Dans nos délibérations, nous devons toujours garder en tête les 4 facteurs suivants : Régime pédagogique – sécurité – efficacité – coût. La question fondamentale que l'on doit se poser est : « Le transport scolaire, c'est pour qui? »*

*L'ancienne directive du district sur le transport scolaire datant du 25 janvier 1993 définissait les distances ouvrant droit au transport de la façon suivante: « 1.6 km - privilège de transport en autant qu'il y ait de la place à bord de l'autobus. Le conseil scolaire peut assurer le transport aux élèves entre 1 km et 1.6 km de l'école, en autant qu'il y ait de la place à bord l'autobus et que ceci n'occasionne aucun kilométrage supplémentaire. La priorité est accordée aux classes de maternelle à la 6<sup>e</sup> année. »*

*Afin de lancer la discussion, le directeur général propose les distances que voici : La distance maximale de marche pour se rendre à l'école est fixée à **1 km** pour les élèves de la maternelle à la 2<sup>e</sup> année et de **1.5 km** pour les élèves de la 3<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année.*

*Le Conseil d'éducation pourra dans les limites du*